

Délibérations du Vendredi 17 octobre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 17 octobre 2025, 09h15**, en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 22

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLICA, Célia PASCALE ;

Représentés : François-Davis CAMPS, Erica DUMONT, Quentin MAGOGEAT, Salem KCHOUM, Béatrice PIOTROWICZ, Tao MOUNIER ;

Invités : Catherine LEROUX, Jonathan WIDENT, Stéphane CHRETIEN, Laurence BONO ;

Invités permanents : Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL.

AVIS

PROJET DE LICENCE PROFESSORAT DES ECOLES

07 – Projet de Licence Professorat des écoles.

Est présenté en CFVU le projet de de Licence Professorat des Ecoles (LPE).

Cette licence va être mise en place dès 2026, et leur permettre de passer les concours dès la 3^{ème} année.

Ce projet a été travaillé par les équipes pédagogiques de Lyon 1, de Lyon 2 et de Lyon 3. Il concerne principalement la question de la répartition des blocs -le programme de la LPE étant très cadré nationalement-, notamment la répartition du bloc 1 sur les 3 années de la licence, et la question des passerelles et des réorientations pour les étudiants. Nous allons mettre en place une commission inter établissements qui se réunira chaque année pour envisager des solutions. Ce sera compliqué, car les seules passerelles possibles seront vers les sciences de l'éducation.

Madame la Rectrice et ses services sont venus présenter les concours au sein de l'Université Lumière Lyon 2.

Question : Vu que la LPE commence l'année prochaine, que se passe-t-il pour les étudiants en L1 et L2 sciences de l'éducation ?

Réponse : La L1 et la L2 ouvrent en même temps, l'année prochaine. Ceux qui sont en L1 pourront basculer sur la 2^{ème} année de LPE. Il y a une 3^{ème} année, donc il y aura toujours un module de préparation des concours puisqu'il y a un parcours CRPE qui existe en sciences de l'éducation. Pour l'an prochain, ce n'est pas le plus compliqué.

Question : Sur Parcoursup, il sera proposé la LPE, mais n'y a-t-il pas un risque de perdre les étudiants qui cherchaient les parcours de sciences de l'éducation ?

Réponse : Il va y avoir deux mentions. Nous allons faire remonter une baisse de la CAL pour les sciences de l'éducation, car une partie des effectifs va a priori basculer vers la LPE, même si on ne sait toujours pas le nombre de places qui sera attribué pour cette LPE sur les sites de Lyon et Bourg-en Bresse. Une réflexion est en cours sur l'évolution de l'offre de formation en sciences de l'éducation pour s'adapter à la réforme.

Intervention de GAELIS concernant la conférence tenue par le Rectorat :

Cette prise de parole est réalisée conjointement par les étudiants du BDE de science de l'éducation et Gaélis.

Le mercredi 8 octobre 2025 s'est tenue une réunion d'information sur les métiers de l'enseignement et les réformes, à destination des étudiants. Si la réunion a été faite pour apporter des réponses, cela n'a fait que renforcer les inquiétudes pour un certain nombre d'entre eux. Ceux qui s'intéressaient au concours CPE ou celui de sciences de l'éducation se sont sentis délaissés. Ceux voulant passer le concours de professorat des écoles sont sortis de la réunion sans savoir qu'ils devaient s'inscrire aux concours et qu'aucun aménagement n'a été prévu pour les préparer au concours. S'il y a bien des cours de français et de mathématiques, il n'y a pas d'autres cours pour présenter les autres matières du concours. Les questions des étudiants ont été recueillies pendant la réunion, mais sans aucune réponse apportée le jour même.

Des réponses individuelles seront apportées, mais dans ce contexte, des réponses publiques, apportées à l'ensemble des étudiants pourraient être plus bénéfiques. Le BDE de sciences de l'éducation est actuellement en train de faire circuler un questionnaire aux étudiants pour avoir leur avis sur la réunion. Les étudiants constatent des manquements de l'université en ce qui concerne la préparation et l'accompagnement pédagogique, en ne mettant pas en œuvre les moyens nécessaires à la réussite des étudiants au concours. Au sein de Gaélis, nous soutiendrons les étudiants dans leur démarche si une action devait être intentée. Ce que nous proposons c'est au mieux une révision des modules de préparation en L1 et en L2, ainsi que le parcours de L3, actuellement calibré pour l'ancienne réforme, et au moins des documents ressources. Si possible, nous voudrions des solutions avant la prochaine accréditation. Nous avons pleinement conscience des difficultés humaines et financières, et que des ressources existent déjà. Nous sommes prêts à servir de médiateur entre leurs revendications et les réalités du département.

Réponse : A l'heure actuelle, nous sommes en train de finaliser une FAQ. Les réponses seront donc portées à la connaissance de l'ensemble de la communauté universitaire.

Il y a cependant encore des éléments de réponse qui nous échappent. On apportera néanmoins des réponses collectives que nous publierons. Nous rappellerons que la période d'inscription au concours est ouverte. Quant aux modules de formation, nous attendons une réponse du ministère sur le financement de ces modules, mais l'ISPEF a saisi l'opportunité et va faire des modules qui aborderont toutes les matières présentées au concours. Pour le CPE, nous n'avons jamais préparé ces concours, et nous ne pouvons pas nous improviser formateurs pour ce concours. L'année prochaine, des préparations au CAPES ouvriront. Pour les CPE, la seule solution proposée par le rectorat est de regarder le sujet 0 et d'interroger des CPE...

Réponse : Pour les formations, il ne faut pas non plus hésiter à contacter les lycées.

Remarque : Symboliquement, on a réussi à mettre en place une formation pour le 1^{er} degré, mais le flou subsiste pour le 2nd degré. Le master est-il en place ? Avons-nous des infos ?

Réponse : Non, pour le master, nous n'avons aucune information. La question la plus épineuse, c'est la situation des non-lauréats.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : Nombre Vote 01 – Avis favorable / défavorable	22	0	0	0

CONVENTIONS

08 – Conventions

08.01 : Convention entre la division gestion des corps du Service du Commissariat des Armées et la Faculté de Droit Julie-Victoire DAUBIE. La présente convention a pour objet la mise en place d'une coopération entre le SCA et la Faculté de Droit vise à promouvoir et soutenir la préparation du concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

08.02 : Convention de partenariat relative à la L3 arts du spectacle, parcours images entre l'Université Lumière - Lyon 2 et l'École Normale Supérieure de Lyon. La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon, les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la Licence 3 Arts du Spectacle, parcours Images.

Question : Quel est l'intérêt du partenariat avec l'ENS pour l'Université Lumière Lyon 2 ?

Réponse : En effet, l'intérêt est très limité. Elle a été portée politiquement au début de l'accréditation. Elle permet surement d'entretenir les bons liens que nous avons avec l'ENS.

Réponse : Nous avons toute une série de convention avec l'ENS car elle ne peut pas délivrer de licence. Cela nous rapporte de bons étudiants, susceptibles de rejoindre nos masters.

Réponse : Nous avons engagé des mesures de mise en réciprocité de ce genre de conventions, pour rééquilibrer les intérêts et avoir une position forte.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 01 (08.01) – Avis favorable	22	0	0	0
	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 02 (08.02) – Avis favorable	18	4	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Est ajouté en séance un point d'adoption exceptionnel relatif à la fermeture de l'EO Droit de l'environnement.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

